



MAIRIE

SAINT MARTIN DES NOYERS - Vendée

28, Rue de l'Eglise

☎ 02 51 07 82 60 - Fax 02 51 07 85 99

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 AVRIL 2017

Le Conseil Municipal a :

- ☞ approuvé les comptes de gestion des budgets commune, assainissement, ZA les Fours et lotissement Les Fontaines, du trésorier municipal pour l'exercice 2016. Ces comptes de gestion, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.
- ☞ Sous la présidence de M. Fabien PICARD, adjoint, a approuvé à la majorité des voix exprimées (13 Voix Pour) les comptes administratifs des budgets commune, assainissement, ZA les Fours, lotissement les Fontaines de l'exercice 2016 dressés par M. Daniel MENANTEAU, Maire, qui s'est retiré lors de la séance.
- ☞ a approuvé à la majorité des voix exprimées (14 Voix Pour) l'affectation du résultat 2016 comme suit :

- du budget communal

AFFECTATION	
1) Affectation en réserves 1068 en investissement	428 972,14 €
2) Report en fonctionnement R 002	646 137,92 €

- du budget assainissement

AFFECTATION	
1) Affectation en Réserve au 1068 en investissement	23 913,78 €
2) Report en fonctionnement R 002	125 229,39 €

- ☞ a approuvé la section de fonctionnement du budget primitif communal 2017 à 2 070 597.92 € et la section d'investissement à 1 899 205.92 € : les principaux projets d'investissement de 2017 étant la continuité de la rénovation du clocher de l'église, un projet d'étude d'agrandissement du restaurant scolaire, un programme de voirie important avec l'aménagement entre autre du carrefour de l'Aubépine, l'isolation extérieure de la bibliothèque, un projet d'aménagement d'un terrain multisport pour un budget réel de **974 923,25 €**.
- ☞ a approuvé la section d'exploitation du budget assainissement 2017 à 184 829,39 € et la section d'investissement à 259 243.17 €

- ↵ a approuvé la section de fonctionnement du budget de la ZA les Fours 2017 à 65 070.01 € et la section d'investissement à 57 557.81 €
- ↵ a approuve la section de fonctionnement du budget Lotissement Les Fontaines 2017 à 237 787.16 € et la section d'investissement à 142 049.58 €
- ↵ a décidé de ne pas augmenter les taux d'imposition pour 2017
- ↵ a décidé de retenir l'offre de l'entreprise BILLAUD-SEGEBA, offre économiquement et techniquement la plus avantageuse pour l'acquisition :
 - d'un tracteur DEUTZ Agrotron 60155 – 156 cv pour la somme de 74 500 euros H.T. soit 89 400 euros T.T.C.
 - d'une épareuse KUHN – EP 5783 LPA pour la somme de 25 800 € HT soit 30 960 € TTC.
- ↵ a validé la reprise du tracteur ERGOS 100 par l'entreprise BILLAUD-SEGEBA pour un montant de 14 400 € TTC, ainsi que la reprise de l'épareuse SMA pour un montant de 3 600 euros TTC.
- ↵ a décidé de créer un emploi temporaire d'adjoint administratif et autorisé Monsieur le Maire à signer le contrat de recrutement correspondant.
- ↵ a approuvé la modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Chantonnay avec l'intégration des communes de Saint Martin des Noyers et de Sainte Cécile, à l'ajout de la compétence GEMAPI, à la précision de la compétence « accueil et habitat des gens du voyage » et à l'intégration de la compétence pour le nouveau centre aquatique.
- ↵ a accepté un lissage sur 3 ans de la taxe d'habitation communautaire proposé par la Communauté de Communes du Pays de Chantonnay. De droit commun, les taux de fiscalité additionnelle communautaire s'appliquant aux Communes de Saint Martin des Noyers et Sainte Cécile.
- ↵ a donné un avis favorable à la demande présentée par la SARL THOMAS & FILS (transformation et conservation de viande de volailles), en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter une unité d'abattage et de transformation de volailles.

Synthèse affichée en exécution de l'article L 2131-3 du code général des collectivités territoriales.

Fait à Saint-Martin-des-Noyers, 14 avril 2017.

Le Maire,
Signé Daniel MENANTEAU